

Sur la défensive

Entretien : anne henique

Le groupement des magistrats a un nouveau comité dont le président est le juge Alain Thorn. Il compte traiter le dossier « Conseil supérieur de la Justice » en priorité, car si le projet est mis en place comme le préconisent le médiateur Marc Fischbach et le ministre de la Justice Luc Frieden (CSV), l'indépendance du troisième pouvoir est en danger (d'Land du 23 mai 2008). Le groupement compte environ la moitié des magistrats de l'ordre judiciaire et administratif comme membres et a pour objet la défense de leurs droits syndicaux. L'affiliation au syndicat des fonctionnaires de l'État CGFP est une option que le nouveau comité est d'ailleurs en train d'analyser

D'Étzebuerger Land : *Le groupement des magistrats est en train de se redynamiser par l'élection d'un nouveau comité le mois dernier. En 2008, il a émis un avis très critique concernant le projet du ministre Frieden d'instaurer un Conseil supérieur de la justice. Est-ce que cette nouvelle institution est superflue ?*

Alain Thorn : Non, nous sommes pour la création d'un Conseil supérieur de la justice, mais si nous avons le choix entre le concept présenté tant par le médiateur que par le groupe de travail « statut de la magistrature », instauré par le ministère de la Justice, nous optons clairement pour le statu quo parce que l'indépendance de la justice n'est plus garantie. Le danger que des mandataires politiques se retrouvent au sein du Conseil est trop grand. Cela ressort aussi des conclusions du rapport « sécurité intérieure » de la commission parlementaire sur la justice.

Le ministre Frieden a tout de même précisé entre-temps qu'il n'était pas question de remettre en question l'indépendance de la justice en faisant siéger des mandataires politiques au sein du Conseil.

Ce qui ne signifie pas que l'idée a été laissée tomber définitivement, car on retrouve aussi des éléments dans les programmes électoraux. Il faut rester vigilant. D'ailleurs, nous critiquons encore d'autres éléments de la composition du Conseil, comme

« Nous avons de sérieux soupçons qu'un avocat pourra être tenté de trouver sa revanche en se servant de sa fonction au sein du Conseil par exemple, en désavantageant ce juge de manière systématique »

l'idée d'y faire siéger des magistrats et qualité qui ne sont peut-être pas du tout intéressés à en faire partie. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'ils doivent être élus par leurs pairs. C'est une garantie pour y avoir des personnes réellement motivées. Nous nous référons ici aux

propositions du Conseil de l'Europe sur une représentation équilibrée au sein du Conseil de la justice.

Ensuite, il est envisagé d'y nommer des représentants des barreaux, du Conseil économique et social et de l'Université du Luxembourg. Je voudrais rappeler que par le passé, certains bâtonniers ont été des mandataires politiques. Le CES est un groupe aussi, tout comme des hauts fonctionnaires de ministères. Il faudra absolument prévoir des incompatibilités de ces mandats.

L'idée d'ouvrir le Conseil de la justice aux avocats ne vous plaît guère.

Nous sommes contre parce que cela risque d'empoisonner le climat. Il y a toujours des tensions entre les avocats et les juges pendant les procès et nous avons de sérieux soupçons qu'un avocat pourra être tenté de trouver sa revanche en se servant de sa fonction au sein du Conseil par exemple en désavantageant ce juge de manière systématique. Je peux aussi m'imaginer des situations où un juge aurait tendance à trancher en faveur du client d'un avocat juste parce que celui-ci a le pouvoir de décider de son avancement. Il faut songer à ce genre de risques et c'est d'ailleurs pour cette raison que le législateur français a

préféré exclure les avocats du Conseil de la justice.

Si le Conseil de la justice est réservé aux seuls magistrats, nous nous retrouverons de nouveau devant une justice fermée, repliée sur elle-même, ce qui devrait justement être évité par la création de la nouvelle institution.

Faire siéger des personnalités externes au sein du Conseil est extrêmement problématique pour garantir l'indépendance de la justice. C'est aussi une question de compétences. Ces personnes doivent connaître le droit et les réalités du terrain, le fonctionnement de la justice. Il ne suffit donc pas non plus d'être juriste au sein d'une administration ou d'une entreprise par exemple. En bref, nous ne pouvons pas croire au fait qu'une personne externe puisse réaliser un travail utile et prendre réellement des décisions en connaissance de cause. D'abord, nous avons intérêt à améliorer l'image de la justice vers l'extérieur. Ensuite, nous avons aussi intérêt à ce que les carrières se déroulent de façon correcte. Nous pouvons très bien imaginer que les discussions se mènent de manière plus ouverte et franche lorsqu'il n'y a que des magistrats au sein du Conseil. Car les temps sont révolus où un juge débutant savait qu'il allait terminer sa carrière au sommet de la hiérarchie.



Au tribunal de la Jeunesse



Alain Thorn